De Saint-Lary au Col de Portet d'Aspet

Une randonnée proposée par P.O Express

Une très belle escapade entre Ariège et Haute-Garonne à l'assaut du Col de Portet d'Aspet

Randonnée n°43881759

Durée :	4h 50	**Difficulté :**	Moyenne
Distance :	11,22 km	**Retour point de départ :**	Oui
Dénivelé positif :	582 m	**Activité :**	Pédestre
Dénivelé négatif :	582 m	**Région :**	Pyrénées
Point haut :	1 069 m	**Commune :**	Saint-Lary (09800)
Point bas :	680 m		

Description

Se garer sur le parking à gauche à l'entrée du village de Saint-Lary, en venant de l'Est.

(**D/A**) Du parking, suivre la route quelques mètres sur la gauche, vers le centre du village, et prendre le GR®78, balisage Rouge et Blanc, à droite au niveau de l'Église Saint-Hilaire. Monter rudement jusqu'à atteindre une intersection.

(**1**) Continuer à gauche. Plus loin, dépasser quelques granges et rejoindre le Col de la Hourque.

(**2**) Emprunter la route à gauche et, quelques centaines de mètres plus loin, traverser le hameau d'Escarchein jusqu'à la fin de route.

(**3**) S'engager à droite où se trouve le panneau d'intersection indiquant la direction de Portet d'Aspet. Après avoir rencontré quelques granges sur l'itinéraire, entrer dans le village convoité. Rejoindre la route principale D618 tout en ignorant l'itinéraire de Saint-Lary qui part à gauche (cet itinéraire sera emprunté après l'ascension du col).

(**4**) Suivre la rue principale sur la droite sur environ 200 m, jusqu'à la rencontre d'une route secondaire qui part à gauche en direction de la Chapelle de Pomès et s'engager sur cette route montante jusqu'à cette chapelle.

(**5**) Dépasser la chapelle et rester à droite sur le GR®78 tout en ignorant le panneau indiquant à gauche l'itinéraire du Col de Portet d'Aspet. Première montée raide jusqu'au croisement de route. Couper cette dernière en prenant le GR® en face. Deuxième rude montée jusqu'au nouveau croisement.
Prendre encore le sentier en face. Dépasser une habitation et atteindre le Col de Portet d'Aspet.

Points de passages

D/A **Parking Saint-Lary**
N 42.928675° / E 0.895759° - alt. 680 m - km 0

1 **Intersection**
N 42.932412° / E 0.89802° - alt. 820 m - km 0.53

2 **Col de la Hourque**
N 42.939404° / E 0.893771° - alt. 902 m - km 1.43

3 **Fin de route sortie Escarchein**
N 42.943359° / E 0.884641° - alt. 864 m - km 2.75

4 **Intersection de l'aller-retour**
N 42.940111° / E 0.867052° - alt. 855 m - km 4.62

5 **Chapelle de Pomès**
N 42.942621° / E 0.862125° - alt. 920 m - km 5.16

6 **- Col de Portet d'Aspet (1069m)**
N 42.944914° / E 0.854079° - alt. 1 069 m - km 6.09

7 **Carrefour**
N 42.934763° / E 0.878968° - alt. 870 m - km 9.28

8 **Route**
N 42.929909° / E 0.890439° - alt. 781 m - km 10.62

D/A **Parking Saint-Lary**
N 42.928829° / E 0.895143° - alt. 680 m - km 11.22

(**6**) Revenir à l'intersection de la route de Pomès sur le GR®78 puis reprendre la rue principale en sens inverse de l'aller jusqu'à rejoindre l'intersection indiquant Saint-Lary.

(**4**) Abandonner le GR®78 afin de prendre à droite la direction de Saint-Lary. Franchir un ruisseau. Laisser les départs à droite. Plus loin, aboutir à un carrefour.

(**7**) S'engager sur le chemin de droite. Plus loin, rejoindre une route dans un virage.

(**8**) Suivre le sentier en face, dépasser un oratoire et retrouver une nouvelle fois la route. Couper cette dernière pour prendre le

Copie, vente et diffusion interdites - Md0OYRq5

sentier qui descend en face **(attention problème de corrélation carte/terrain sur cette partie)**. Continuer jusqu'à retrouver la route. Descendre cette ruelle jusqu'à la D618 et regagner le parking afin de terminer cette agréable randonnée interdépartementale (**D/A**).

Informations pratiques

Randonnée en vidéo sur le lien suivant https://youtu.be/ydXD6lZLf0g

Tables de pique-nique au Col de Portet d'Aspet.
Donnez-nous votre avis sur : https://www.visorando.com/randonnee-de-saint-lary-au-col-de-portet-d-aspet/

Copie, vente et diffusion interdites - Md0OYRq5

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

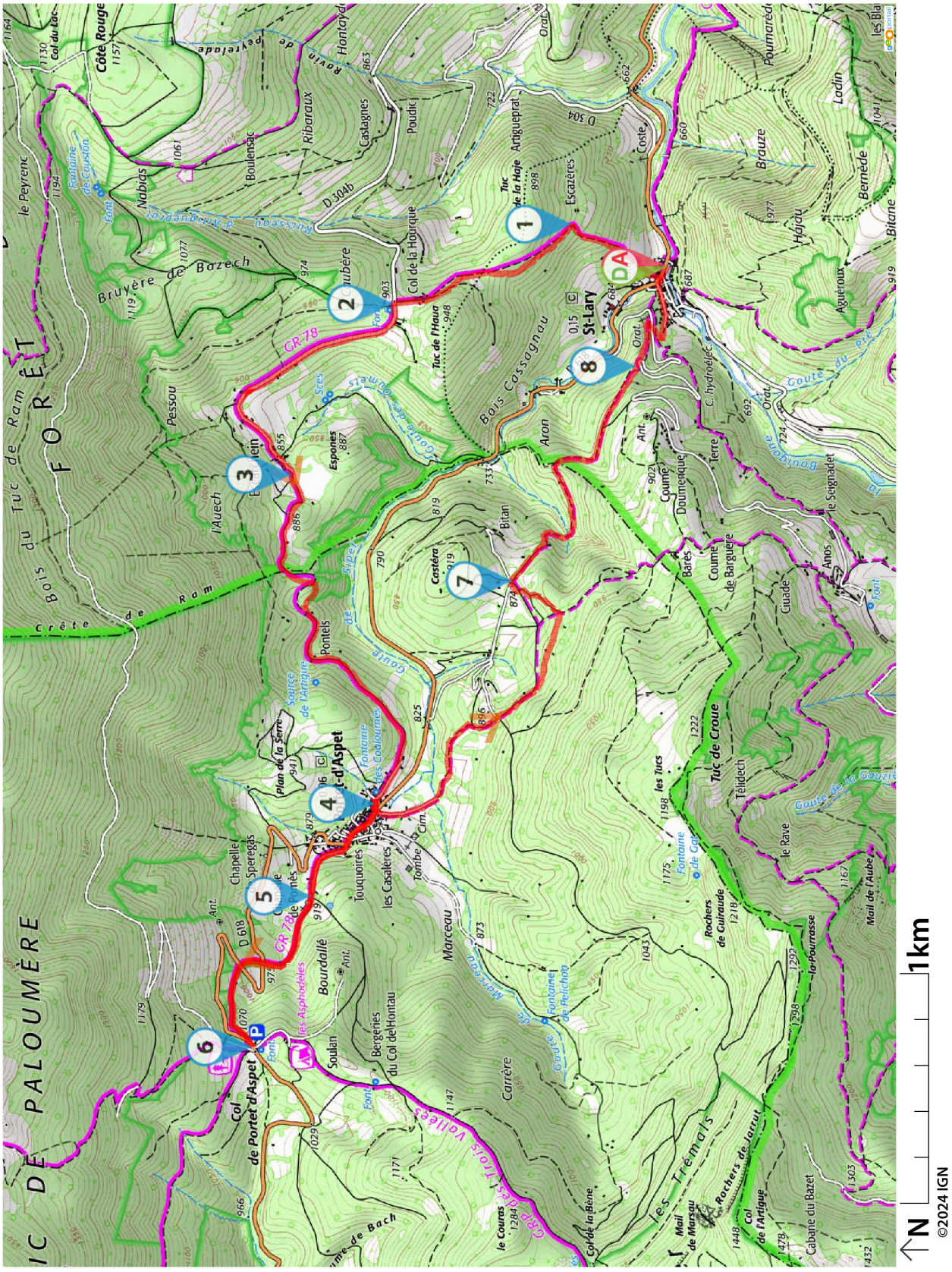

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Copie, vente et diffusion interdites - Md0OYRq5

LA CHARTE du visorandonneur

Visorando
Préparer et partager ses randos

Préparation de sa randonnée

BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.

CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

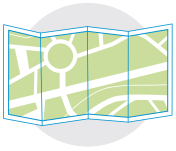

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

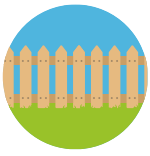

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

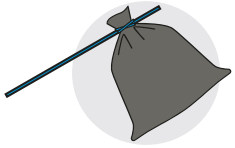

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

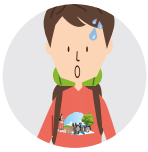

LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.